

Doc. 14787
22 janvier 2019

Compatibilité de la charia avec la Convention européenne des droits de l'homme: des États Parties à la Convention peuvent-ils être signataires de la «Déclaration du Caire»?

Amendement¹ n° 8

M. Pieter OMTZIGT, Pays-Bas, Groupe du Parti populaire européen
Mme Theodora BAKOYANNIS, Grèce, Groupe du Parti populaire européen
M. Constantinos EFSTATHIOU, Chypre, Groupe des socialistes, démocrates et verts
Mme Karin BROUWERS, Belgique, Groupe du Parti populaire européen
M. Valeriu GHILETCHI, République de Moldova, Groupe du Parti populaire européen
M. Martin WHITFIELD, Royaume-Uni, Groupe des socialistes, démocrates et verts
M. Ervin IBRAHIMOVIĆ, Monténégro, Groupe du Parti populaire européen
M. Danail KIRILOV, Bulgarie, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, paragraphe 6, après la première phrase, insérer les mots:

«L'Assemblée partage totalement ce point de vue».

Déposé par:

OMTZIGT Pieter, Pays-Bas, PPE/DC
BAKOYANNIS Theodora, Grèce, PPE/DC
BROUWERS Karin, Belgique, PPE/DC
EFSTATHIOU Constantinos, Chypre, SOC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
IBRAHIMOVIĆ Ervin, Monténégro, PPE/DC
KIRILOV Danail, Bulgarie, PPE/DC
WHITFIELD Martin, Royaume-Uni, SOC

1. 2019 - Première partie de session

